

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY

RÉPONSES AUX QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2020 DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Question 1

- Dans une réponse que vous avez donnée à la commission, vous dites : « Comme il n'existe aucun précédent récent et similaire au Québec, le ministère du Tourisme ne dispose pas d'étude d'impact comparable à une telle situation. Il est cependant clair qu'une industrialisation et un trafic maritime lourd accru pourraient poser des enjeux en matière de promotion de la destination et pourraient engendrer d'importantes conséquences sur l'image de celle-ci » (DQ15.1, p. 1). Vous expliquez qu'il est possible d'évaluer les impacts d'un projet sur le tourisme en sondant les intentions de visites s'il se réalisait. Croyez-vous qu'il soit possible d'estimer également les impacts sur les retombées économiques touristiques qui pourraient en découler ? Veuillez préciser.

Réponse 1

- Sachant combien de visites sont effectuées annuellement et quelles sont les retombées touristiques, nous pouvons estimer les retombées moyennes d'une visite supplémentaire ou en moins. Il est donc possible d'estimer des gains ou des pertes potentielles si nous avons des données permettant de prévoir des hausses ou des baisses de visites. Notons que ces estimations sont à l'échelle régionale et devraient être faites pour les régions touristiques touchant au Fjord du Saguenay et au Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, les deux aires touchées par le projet Énergie Saguenay, soit Charlevoix, la Côte-Nord et le Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Question 2

- L'impact sur le paysage du passage des méthaniers sur le Fjord-du-Saguenay n'a pas été inclus dans l'étude paysagère effectuée par l'initiateur du Projet (PR3.5, p. PDF 413). Ce dernier évalue qu'entre 150 à 200 méthaniers par année seront nécessaires à son projet, donc 300 à 400 passages (PR3.1, p. PDF 119). D'autres projets, tels que ceux de Métaux BlackRock et le terminal maritime en rive nord pour le projet Ariane Phosphate, sont également susceptibles d'augmenter le trafic maritime sur le Fjord. De plus, l'Administration portuaire du Saguenay (APS) fait activement la promotion de la zone industrialo-portuaire de Grande-Anse afin d'attirer d'autres projets (APS, 2020 : <https://www.portsaguenay.ca/>). Selon vous, quelle incidence les impacts cumulatifs de tous ces projets pourraient-ils avoir sur l'industrie touristique en regard de l'augmentation de la navigation marchande dans le Fjord-du-Saguenay ?

Réponse 2

- Les projets multipliant le trafic maritime lourd sur le Saguenay et le Saint-Laurent accroissent les risques et les inconvénients mentionnés dans nos réponses d'octobre dernier (DQ15.1, p. 1-2).
- Il est néanmoins difficile d'évaluer quantitativement les impacts cumulatifs de tous ces projets tout en assurant une fiabilité des résultats (disparité des données, complexité d'obtention des données et de leur comparabilité, nature des données et sensibilité, etc.)
- Le tourisme est une activité économique majeure pour les régions touristiques concernées, soit Charlevoix, la Côte-Nord et le Saguenay—Lac-Saint-Jean. Selon les données les plus récentes de Statistique Canada, en 2017, le tourisme a généré des dépenses d'importance pour l'économie de ces régions, soit 240 M\$ au Saguenay—Lac-Saint-Jean, 227 M\$ dans Charlevoix et 202 M\$ sur la Côte-Nord¹.

Question 3

- Certaines municipalités dont l'économie dépend fortement du tourisme ont exprimé des craintes relativement au projet de GNL Québec. Par exemple, le maire de Tadoussac, Charles Breton, a exprimé dans son mémoire de l'inquiétude pour la survie de leur industrie touristique (DM2142). Quelle pourrait être l'ampleur des impacts sur l'industrie touristique de cette ville en particulier si le projet voyait le jour ? Pourraient-ils être évalués en amont de la réalisation du projet ?

Réponse 3

- Le tourisme occupe une place cruciale dans l'économie de Tadoussac et c'est l'observation des mammifères marins qui fait sa renommée. Cette activité est d'ailleurs la première activité touristique qui vient à l'esprit des Québécois lorsqu'on leur demande de nommer une activité aux abords ou sur le Saint-Laurent². Cette activité est particulièrement prisée des Européens qui visitent Tadoussac en plus forte proportion que tout autre lieu sur la Côte-Nord³.
- Le MTO ne dispose généralement pas de données d'achalandage et de dépenses par municipalité. Il n'est donc pas possible de mesurer les impacts à l'échelle municipale pour la ville de Tadoussac.
- Tel que mentionné dans nos réponses d'octobre dernier (DQ15.1, p.1), avant l'implantation d'un projet donné, il est possible de sonder la population quant à son intention de voyager dans un lieu si le projet voit ou non le jour.

¹ <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/intelligence-affaires/tourisme-bref-2017.html>

² <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/tourisme/publications-adm/orientations-strategiques/strategie-saint-laurent.pdf?1550755226>

³ <https://tourismecote-nord.com/blogue/wp-content/uploads/2016/12/Bilan-statistique-2016-VF.pdf>

Question 4

- La municipalité de Tadoussac dit craindre « les effets incertains de ce trafic sur le petit troupeau de bélugas » (Tadoussac DM2142). Le maire de Tadoussac ajoute que « les bélugas sont emblématiques pour le fleuve Saint-Laurent et le fjord du Saguenay, ils ont une valeur économique et patrimoniale incalculable » (Ibid.). Les municipalités de Petit-Saguenay et d'Anse-Saint-Jean ajoutent : « (...) si le projet contribue au déclin de la population du béluga du Saint-Laurent, cela aurait des impacts très importants non seulement pour l'industrie touristique du Bas-Saguenay mais également pour celle des régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent, de Charlevoix et du Saguenay-Lac-Saint-Jean » (DM2490, p. 5). Dans l'éventualité où le projet aurait un impact négatif sur les bélugas, quel pourrait être l'effet de la diminution ou disparition du troupeau pour l'industrie touristique ? Savez-vous quelles sont les retombées économiques touristiques liées aux bélugas, directement ou indirectement ? Veuillez préciser.

Réponse 4

- D'après la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique, 275 000 visiteurs par année en moyenne ont fait de l'observation en mer dans le Parc marin Saguenay—Saint-Laurent pour la période 2005-2009⁴.
 - Près de la moitié des visiteurs venaient de l'extérieur du Québec, majoritairement de la France, de l'Ontario et des États-Unis;
 - Près de la moitié des visiteurs ont identifié l'observation de mammifères marins comme étant ce qu'ils ont préféré de la visite au Parc marin;
 - L'observation de mammifères marins est, de loin, l'activité la plus pratiquée dans le Parc marin : plus de 80 % des visiteurs l'ont pratiquée en 2010-2011.
- Des données plus à jour, mais pas aussi détaillées, indiquent que ce sont plus de 287 000 visiteurs qui ont pris part à des excursions d'observation dans le Parc marin en 2017⁵.
- Une étude de 2006 avait d'ailleurs permis au MTO d'évaluer la taille des marchés potentiels au Canada et aux États-Unis pour certaines activités liées au Saint-Laurent. Certaines de ces activités avaient été identifiées comme principal déclencheur d'un voyage. C'était le cas de l'observation des mammifères marins et du kayak de mer, qui sont les motifs principaux des déplacements pour une proportion importante de touristes.
- De plus, les enquêtes réalisées par le MTO en 2013 à propos des intérêts des clientèles et de la notoriété du Saint-Laurent sur nos principaux marchés révèlent que :
 - Près de 29 % des Américains et des Ontariens privilégient l'observation des mammifères marins;

⁴ Sauf avis contraire, les données utilisées dans cette réponse proviennent de la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/tourisme/publications-adm/orientations-strategiques/strategie-saint-laurent.pdf?1550755226>

⁵ <http://parcmarin.qc.ca/wp-content/uploads/2020/09/Portraitdelanavigation2017parcmarinduSaguenay-Saint-Laurent-web.pdf>

- Bien que les Français semblent moins enclins que nos autres clientèles à pratiquer des activités nautiques, ils sont malgré tout attirés par l'observation des mammifères marins;
 - Les Britanniques privilégient les croisières fluviales. Les personnes plus âgées de ce marché sont davantage intéressées par les croisières internationales et l'observation des mammifères marins;
 - Les croisières-excursions et l'observation des mammifères marins sont prisées par les Québécois, mais dans une moindre mesure que pour les autres marchés.
- Pour toutes ces raisons, l'observation des mammifères marins fait partie des produits touristiques considérés prioritaires pour le Québec en ce sens qu'elle lui donne un avantage concurrentiel et répond à la demande de ses marchés cibles hors Québec.
 - La réputation du produit québécois repose sur l'abondance et la diversité des espèces ainsi que sur les pratiques d'observation. Une approche responsable profitant à la fois au tourisme et à la nature caractérise le Québec à cet égard.
 - Il s'avère cependant difficile d'évaluer l'impact sur le tourisme d'une diminution ou de la disparition de la population de bélugas. La difficulté vient du fait que la relation n'est pas directe entre une diminution de la présence des mammifères marins et l'activité touristique. Par exemple, une diminution du troupeau de 20 % n'implique pas nécessairement une diminution de 20 % de l'activité touristique. L'observation des bélugas est aussi difficile à isoler, car elle fait partie intégrale de l'observation des mammifères marins et de l'offre touristique municipale et régionale.

Question 5

- Le Parc Aventure du Cap Jaseux dans son mémoire exprime des craintes importantes face à la réalisation du projet pour sa propre survie et son développement. « Bien que les représentants du promoteur se soient montrés ouverts, depuis l'annonce du projet et l'instigation du comité consultatif en 2014, à prendre en considération et diminuer les impacts de leur projet sur nos activités, il en demeure que les simulations visuelles et résultats sonores démontrent que le projet nuirait à la survie et au développement à long terme du parc. La concrétisation de ce projet, jumelée aux impacts cumulatifs des autres projets de développement industriel de la zone concernée (Terminal maritime en Rive-Nord du Saguenay, usine Métaux Blackrock, etc.), aurait des conséquences majeures et permanentes, notamment sur la vocation touristique et les clientèles actuelles et envisagées par le parc » (DM2034, p. 10). Quelle est votre propre analyse quant aux impacts du projet sur ce Parc ? Quant à l'impact cumulatif qu'aurait le développement d'autres projets dans la zone industrialo-portuaire ? Veuillez expliquer.

Réponse 5

- Le MTO n'a pas fait d'étude spécifique pour mesurer les impacts qu'auraient le projet Énergie Saguenay et les autres projets industriels majeurs au Saguenay—Lac-Saint-Jean sur l'attrait touristique et lieu de villégiature qu'est le Parc Aventure du Cap Jaseux. Celui-ci étant situé sur la rive nord du Saguenay, face au Terminal maritime de Grande-Anse, il est assurément l'un des plus

vulnérables à toute augmentation de l'activité sur le site de Grande-Anse, que ce soit en matière visuelle, sonore ou même olfactive, ou en ce qui a trait au trafic maritime.

Pour obtenir de plus amples détails, veuillez communiquer avec Jérôme Laflamme au 418 643-5959, poste 3425, ou par courriel à jerome.laflamme@tourisme.gouv.qc.ca.